
Chapitre 18

Élimination sécuritaire des pesticides et des contenants de pesticides

Dans ce chapitre

Après avoir étudié ce chapitre, vous serez en mesure de :

1. Nommer les trois étapes pour recycler les contenants vides de pesticide.
2. Décrire comment éliminer différents types de contenants de pesticide.
3. Décrire comment éliminer les surplus de pesticide et de bouillie.

Mots-clés

Rincer, retirer, retourner, emballage soluble, AgriRÉCUP, surplus de bouillie, surplus de pesticide, collecte de pesticides périmés

Chaque fois que vous utilisez un pesticide, vous avez le problème de savoir comment éliminer le contenant vide ou les restes de bouillie inutilisée. Quiconque entrepose des pesticides peut aussi avoir à se débarrasser des stocks périmés ou des produits chimiques provenant d'un contenant abîmé. Vous pouvez prévenir des dommages à l'environnement si vous prenez le temps de suivre les bonnes méthodes d'élimination quand vous vous débarrassez des contenants vides, des restes de bouillie ou des surplus de pesticides.

Éviter les problèmes d'élimination de contenants



Pour éviter les problèmes concernant l'élimination des contenants, vous pouvez :

- ▶ **Acheter en vrac.** Un certain nombre de pesticides sont disponibles dans des contenants de type « mini-vcac » ou dans des conteneurs navettes. Ils ont une capacité allant de 50 à 480 litres et peuvent être retournés au fournisseur une fois le travail terminé. Informez-vous auprès du vendeur pour savoir comment utiliser et manutentionner ces contenants. Retournez les contenants en vrac à votre vendeur de pesticide à des fins d'élimination.
- ▶ **Rechercher les produits vendus dans des emballages solubles.** Ces sachets sont pré-mesurés. L'emballage est fait d'alcool polyvinylique qui se dissout au contact de l'eau. Il n'y a donc pas de contenants à éliminer.

Le **Programme de recyclage des contenants de pesticides** est offert aux agriculteurs et aux destructeurs accrédités qui utilisent des contenants de moins de 23 litres. Suivre les trois étapes suivantes :

1. Rincer – le contenant;
2. Retirer – l'étiquette et le couvercle;
3. Retourner – au point de collecte.

Ce programme s'applique également aux contenants d'engrais liquides vides. Pour plus de renseignements, consultez le site Web de AgriRÉCUP.

Étape 1 : Rincer



La plupart des contenants de pesticides vides peuvent être rincés à trois reprises ou avec un jet pressurisé. Les contenants non rincés ne sont pas vraiment « vides ». Ils peuvent parfois contenir jusqu'à 1 % de la quantité originale de pesticide. Bien que ce pourcentage puisse sembler insignifiant, il représente quand même un danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Les contenants de papier ou de carton sont généralement assez robustes pour être rincés. Lorsque c'est possible, rincez ces contenants comme ceux en plastique.

Certains contenants ne peuvent pas être rincés à trois reprises ou avec un jet pressurisé, parce que ce sont des contenants réutilisables, des bombes aérosol ou des contenants dont l'étiquette mentionne de ne pas les rincer. Suivez les instructions de l'étiquette ou communiquez avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour obtenir des informations sur la façon d'éliminer ces types de contenants

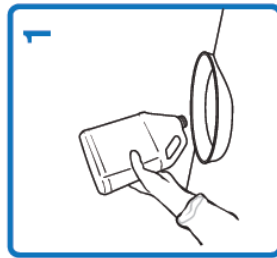


Les dispositifs de rinçage fonctionnent avec de l'eau pressurisée pour nettoyer les contenants. Ces dispositifs percent un trou dans le fond des contenants fermés. Les contenants se vident de leur contenu et l'eau pressurisée les rince par la suite. Ces dispositifs sont tout aussi efficaces que le triple rinçage et prennent moins de temps. Il faut suivre les procédures d'utilisation du fabricant.

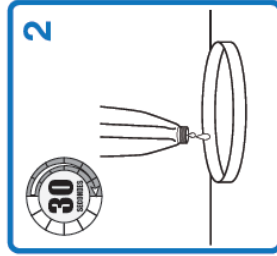
Les contenants vides ne devraient jamais être réutilisés. Même s'ils peuvent sembler pratiques, ils représentent toujours un risque malgré l'étape des trois rinçages. Vous devez rendre le récipient vide impropre à toute utilisation ultérieure en perçant un trou dedans et assurez-vous qu'il ne reste plus de rinçure à l'intérieur. Ne donnez jamais de contenants vides ou rincés à personne, surtout pas à des enfants. Éliminez-les le plus vite possible.

Rinçage triple :

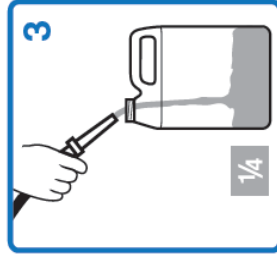
Étapes préparatoires pour le rinçage des contenants de pesticides



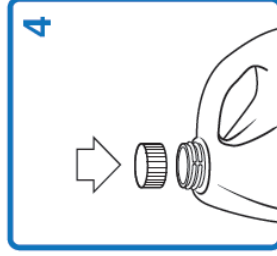
1
Vider le reste du contenant dans la cuve de mélange, tourner le contenant de sorte que tout produit emprisonné dans l'anse puisse s'égoutter.



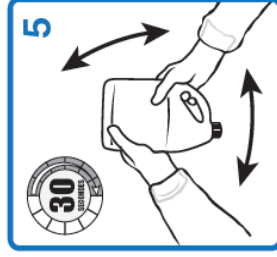
2
Laisser évacuer le contenu pendant 30 secondes après que le liquide a commencé à s'égoutter.



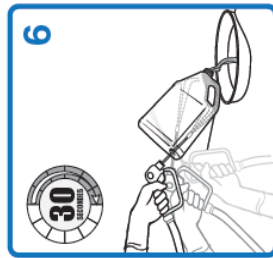
3
Remplir le quart du récipient avec de l'eau claire.



4
Refermer soigneusement le couvercle.



5
Agiter vigoureusement pour que l'eau atteigne bien tous les recoins, les parois et l'anse. Rincer pendant 30 secondes.

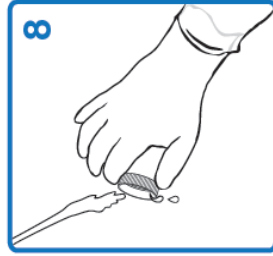


6
Tourner la lance de rinçage de manière que les jets d'eau atteignent toutes les parois du contenant, y compris l'anse. Rincer pendant au moins 30 secondes.

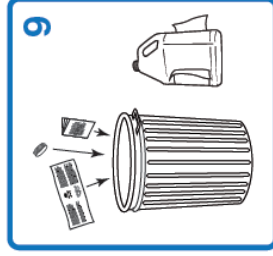


7
RÉPÉTER LES ÉTAPES 3 À 6 À DEUX REPRISES

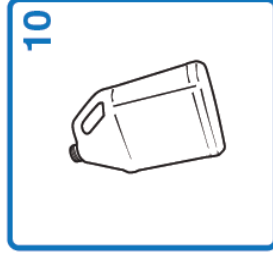
Répéter les étapes 3 à 6 deux autres fois, en tenant le contenant à la verticale. L'agiter de la façon décrite plus haut.



8
Rincer le couvercle pour enlever tout excédent de produit, puis l'éliminer comme un déchet solide normal.

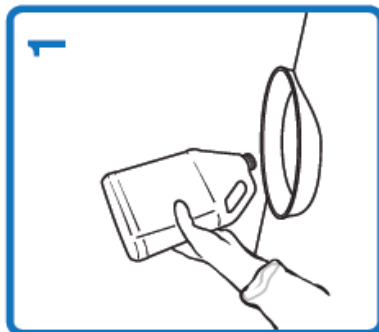


9
Retirer l'étiquette du contenant et l'éliminer comme un déchet solide normal.

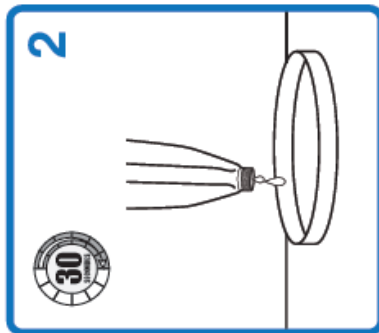


10
Retourner le contenant vide et propre au centre de recyclage des contenants de pesticides.

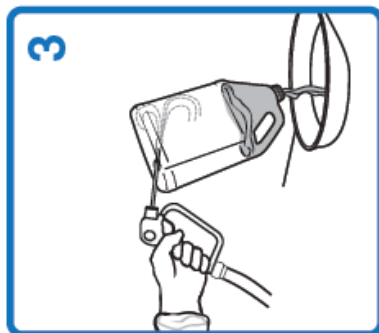
Rinçage à pression : Étapes préparatoires pour le rinçage des contenants de pesticides



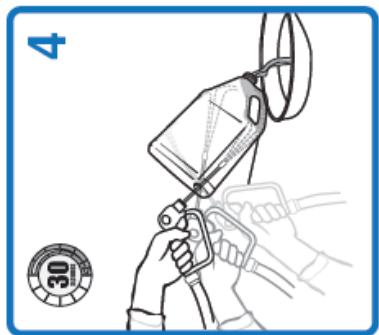
1
Vider le reste du contenant dans la cuve de mélange, tourner le contenant de sorte que tout produit emprisonné dans l'anse puisse s'égoutter.



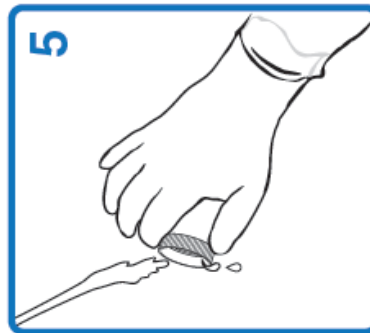
2
Laisser évacuer le contenu pendant 30 secondes après que le liquide a commencé à s'égoutter.



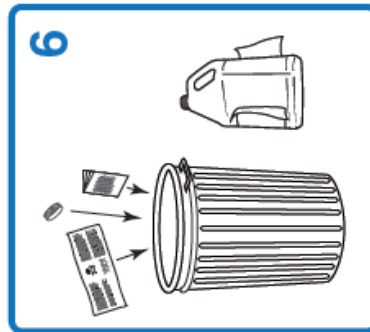
3
Insérer la lance de rinçage à pression dans le fond du récipient du côté de l'anse.



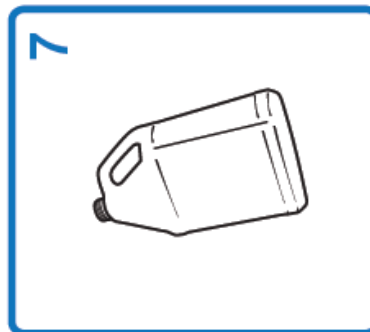
4
Tourner la lance de rinçage de manière que les jets d'eau atteignent toutes les parois du contenant, y compris l'anse. Rincer pendant au moins 30 secondes.



5
Rincer le couvercle pour enlever tout excédent de produit, puis l'éliminer comme un déchet solide normal.

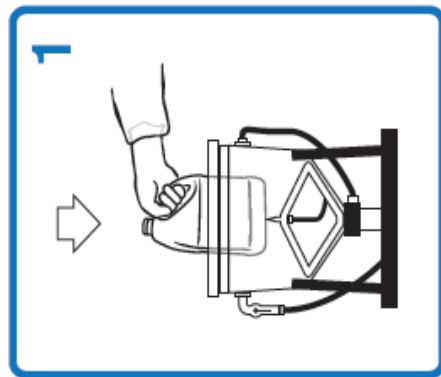


6
Retirer l'étiquette du contenant et l'éliminer comme un déchet solide normal.

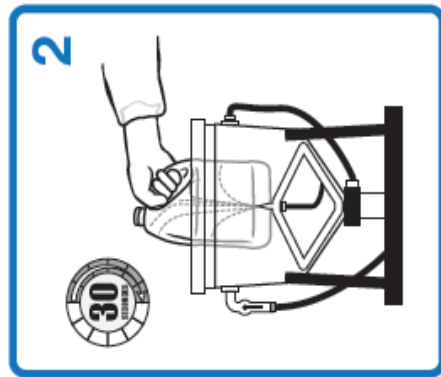


7
Retourner le contenant vide et propre au centre de recyclage des contenants de pesticides.

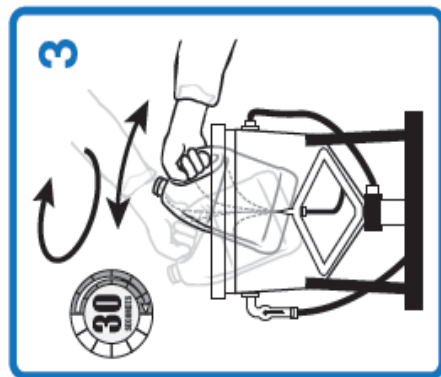
Transfert chimique : Étapes préparatoires pour le rinçage des contenants de pesticides



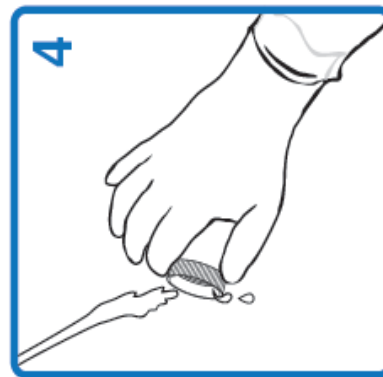
1 Vider le contenant dans la cuve en perçant un trou au centre de la base du contenant à l'aide d'un couteau.



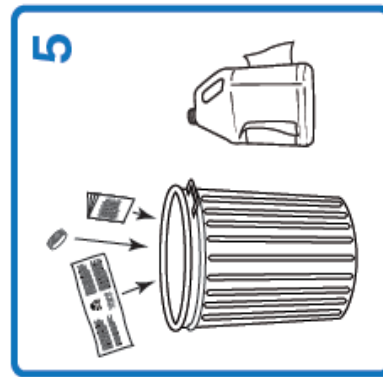
2 Lorsque le produit s'est écoulé, rincer à l'eau à haute pression pendant 30 secondes.



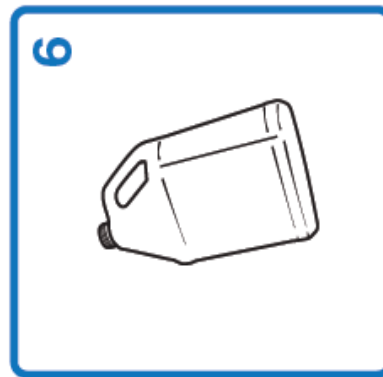
3 Pendant le rinçage, remuer le contenant dans un mouvement circulaire pour assurer que les recoins, les parois et l'anse sont bien rincés. S'assurer que l'eau de rinçage s'égoutte entièrement.



4 Rincer le couvercle pour enlever tout excédent de produit, puis l'éliminer comme un déchet solide normal.



5 Retirer l'étiquette du contenant et l'éliminer comme un déchet solide normal.



6 Retourner le contenant vide et propre au centre de recyclage des contenants de pesticides.

Étape 2 : Retirer

Une fois le rinçage terminé, **retirez le couvercle et l'étiquette de papier**. Jetez le livret en papier dans les matières recyclables, s'il n'est pas contaminé. Le couvercle doit être enlevé, car il est fabriqué d'un autre type de plastique.

Étape 3 : Retourner



Retournez les contenants de pesticides de plastique rincés et propres à un centre de collecte pour recyclage. Pour connaître le centre de collecte le plus près de chez vous, consultez le site Web d'AgriRÉCUP. Il est souvent plus pratique d'entreposer les contenants vides et rincés jusqu'à ce que vous en ayez amassé suffisamment pour faire un voyage au point de collecte ou au site d'élimination des déchets. Si vous devez entreposer des contenants, gardez-les dans un endroit sec et sécuritaire, comme dans l'entrepôt à pesticides, jusqu'à ce que vous puissiez les éliminer adéquatement.

La plupart des contenants de plastique sont emballés dans des boîtes de carton pour en sécuriser la manutention durant le transport. Il est possible de recycler ces boîtes si elles n'ont pas été contaminées avec des pesticides. Si par contre, elles ont été contaminées avec des pesticides, emmenez-les au site d'élimination des déchets.

Collecte des sacs de pesticide et de semence vides

La collecte des sacs de pesticide vides et des sacs de semence vides (papier, plastique et plastique tissé) peut se faire par le biais d'AgriRÉCUP. Allez dans le site Web d'AgriRÉCUP pour connaître l'emplacement des centres de collecte, les étapes préparatoires et la description des types de sacs qui sont acceptés.

Réglementation

Le règlement 63/09 en vertu de la Loi sur les pesticides stipule comment les contenants de pesticide doivent être éliminés en Ontario.



Contenants en plastique, métal ou verre (Règl. 63/09, art. 105)

Un contenant vide en plastique, en métal ou en verre ayant contenu un pesticide des catégories 1, 2, 3 ou 4 doit être éliminé de la façon suivante :

- ▶ en le rinçant par triple rinçage ou par jet pressurisé avec de l'eau propre ou un autre solvant adéquat **et**
- ▶ en l'emportant dans un Centre de recyclage de contenants de pesticides.



Contenants en papier ou en carton (Règl. 63/09, art. 105)

Un contenant vide en papier ou en carton ayant contenu un pesticide des catégories 1, 2, 3 ou 4 doit être éliminé de la façon suivante :

- ▶ en le rinçant par triple rinçage ou par jet pressurisé (si possible) avec de l'eau propre **et**
- ▶ en l'emportant dans un site d'élimination des déchets approuvé **ou** en l'incinérant si le règlement municipal le permet.

Si vous les incinérez, vous devez le faire de manière à ne pas exposer les personnes et les animaux à la fumée qui en résulte et seulement quand la fumée s'éloigne des bâtiments, des voies publiques et des autres aires fréquentées par le public, car elle pourrait contenir des vapeurs toxiques.

Surplus de bouillie dans le réservoir

Évitez autant que possible d'avoir des surplus de bouillie dans le réservoir après le traitement, en prenant soin de calculer la quantité de bouillie nécessaire. Les surplus de bouillie représentent des pertes d'argent et entraînent des problèmes d'élimination.

Éviter les surplus de bouillie dans le réservoir

Vérifiez tous les renseignements sur l'étiquette avant le traitement :

- ▶ Assurez-vous d'avoir identifié correctement le ravageur et choisi le bon pesticide. On évitera ainsi à devoir se débarrasser d'un réservoir rempli d'un pesticide inadéquat.
- ▶ Calculez précisément la quantité requise de bouillie. Pour connaître les étapes à suivre, reportez-vous au **Chapitre 23 - Utilisation de la quantité appropriée de pesticide.**
- ▶ Assurez-vous que le pesticide choisi peut être utilisé dans les conditions qui prévalent. Consultez l'étiquette du produit et surveillez les conditions météorologiques.

Élimination des surplus de bouillie



La meilleure façon de se débarrasser d'un surplus de bouillie est de trouver un autre champ ayant besoin du même traitement.

Si vous ne pouvez trouver un autre champ à pulvériser, diluez le surplus de bouillie à raison de 10 parties d'eau pour une partie de bouillie. Cette solution diluée peut être appliquée sans danger dans le champ déjà traité, pourvu que vous ne dépassiez pas le taux de pesticide recommandé sur l'étiquette. Assurez-vous de bien lire les restrictions concernant la rotation des cultures, la période d'attente avant récolte ou l'élimination des surplus de bouillie.

Ne JAMAIS pulvériser une seconde fois un champ traité avec une bouillie non diluée. Traiter un champ une seconde fois signifie qu'on double le taux de traitement recommandé. Cela pourrait entraîner des quantités illégales de résidus dans la récolte ou nuire à la culture en raison de la présence de résidus dangereux dans le sol.

Surplus de pesticides dans l'entrepôt

Vérifiez s'il n'y a pas de surplus de pesticides dans l'entrepôt. Essayez de garder le moins de pesticides possible en stock, afin de réduire les risques d'accident.

Éviter les surplus de pesticide

- ▶ **Achetez uniquement les quantités nécessaires pour la saison.** Assurez-vous de choisir adéquatement le pesticide en fonction du ravageur.
- ▶ **Gardez une liste précise de tous les pesticides en stock dans l'entrepôt.** Souvenez-vous d'utiliser les pesticides déjà en stock avant d'en acheter d'autres.
- ▶ **Inscrivez la date d'achat sur chaque contenant de pesticide.** La plupart des pesticides conservent leur efficacité pendant deux ans ou plus quand ils sont entreposés adéquatement, c'est-à-dire à des températures fraîches (sans gel) et au sec.

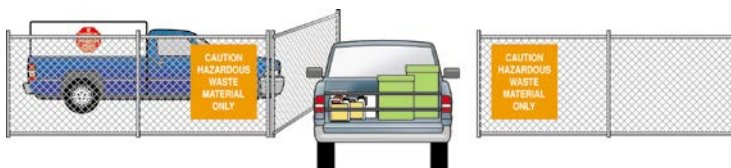
Élimination des surplus de pesticides agricoles



Si vous avez des pesticides dont vous n'avez plus besoin ou qui ne peuvent plus être utilisés, assurez-vous de les éliminer de façon sécuritaire :

- ▶ Contactez le fournisseur. Il est quelquefois possible de retourner des produits inutilisés, s'ils sont toujours dans leur contenant d'origine.
- ▶ Si vous n'arrivez pas à trouver une façon d'utiliser le produit, tel qu'indiqué sur l'étiquette, vous devez alors vous conformer à la Partie V de la **Loi sur la protection de l'environnement** pour la gestion des déchets dangereux. Recherchez les entreprises de votre région pour « l'Enlèvement de déchets liquides » (*Liquid Waste Removal*).
- ▶ Informez-vous pour connaître les dates de **cueillette des pesticides périmés**. Le gouvernement et l'industrie des pesticides coordonnent des programmes de collecte de pesticides agricoles. Consultez le site Web d'AgriRÉCUP ou appelez au 1 877 622-4460.

- ▶ Communiquez avec votre municipalité. Le service d'élimination des déchets dangereux est différent dans chaque municipalité. Demandez comment les pesticides agricoles peuvent être éliminés adéquatement dans votre municipalité.



Élimination des surplus de pesticides à usage domestique

Les programmes de **ReGénération** proposés par l'Association pour la gestion responsable des produits (AGRP) offrent aux résidents de l'Ontario un moyen gratuit d'éliminer :

- ▶ les pesticides, solvants et engrais à usage domestique et
- ▶ les peintures.

Pour trouver le site de collecte le plus près de chez vous, utilisez l'outil de localisation du site Web de ReGénération. L'outil de localisation vous montre les journées de collecte communautaires de votre région, ainsi que les points de vente et les centres de dépôts qui fonctionnent de façon saisonnière ou toute l'année.

Pour obtenir des renseignements sur le recyclage des pesticides, des solvants et des engrais à usage domestique, composez le 1 888 772-9772 et pour obtenir des renseignements sur le recyclage de la peinture, composez le 1 877 592-2972.



Autres déchets ménagers

Le **programme Orange Drop** offre aux résidents de l'Ontario un moyen gratuit et sûr d'éliminer les produits ménagers nécessitant une manutention spéciale :

- ▶ batteries à usage unique;
- ▶ antigel;
- ▶ contenants d'huile vides;
- ▶ filtres à huile.

Recherchez dans le site Web de Orange Drop un des lieux de dépôt de votre région.

Exercices de compréhension



1. Un contenant de pesticide vide peut contenir environ 1 % du volume original de pesticide.

VRAI

FAUX

2. Quelles sont les trois étapes de recyclage d'un contenant vide.

1. _____

2. _____

3. _____

3. Il est sécuritaire de réutiliser un contenant de pesticide vide qui a été rincé trois fois.

VRAI

FAUX

4. Pour éliminer un surplus de bouillie, diluez 10 parties d'eau dans une partie de bouillie et repassez une seconde fois dans le champ traité.

VRAI

FAUX